

Conseil de laboratoire du CUREJ  
16 mai 2019 – 10h30

Présents : R. de Bellecisz, A. Biad, A. Haquet, M. Laroche, V. Martin, V. Parisot, Ch. Pigache, V. Tchen

Excusé : A. Basset

5 questions sont portées à l'ordre du jour :

- Classement des demandes de postes pour la campagne d'emploi
- Evolution du CUREJ vers un laboratoire bi-site avec Le Havre
- Demande d'éméritat de J.-Ph. Bras
- Demande de financement d'un déplacement à l'université de La Haye par un doctorant ( N. Kouami) pour un montant de 1820€.
- Demande de financement d'un déplacement à Dakar par un doctorant pour un montant de 700€

### **0. Information relative à la prochaine campagne HCERES**

Les structures à évaluer devront être précisées pour octobre 2019 à l'université : la précision devra porter sur le périmètre de la structure et le nom du/des porteurs de projet.

Dès lors, la validation de principe des unités de recherche et des porteurs de projets doit intervenir au plus tard en septembre 2019.

Un premier bilan devra être établi pour janvier 2020 en vue d'une expertise interne (navette + recommandations) tandis que le projet devra pouvoir être présenté à la commission recherche courant avril 2020.

A cette date, la plateforme Pelican de dépôt des premiers documents sera ouverte, le dépôt devant s'achever en septembre 2020 pour une évaluation entre septembre et décembre 2020.

Les rapports d'évaluation seront rendus en janvier/février 2021.

### **1. Classement des demandes de postes pour la campagne d'emploi**

Les postes d'enseignant-chercheurs demandés au sein du département et classés par celui-ci sont :

- 1) poste IGE BAP J
- 2) poste 46-3, section 01, profil droit processuel
- 2) poste section 04, MCF, profil sociologie politique
- 3) poste 46-1, section 01, profil enseignement droit des affaires et recherche numérique  
(pour information, un poste PRAG 02 a été classé en 4<sup>ème</sup>).

Pour rappel, un poste IGE BAP J avait été demandé en 2017-2018 auquel il n'avait pas été donné suite. Cette demande est donc automatiquement reportée, mais doit être interclassée avec les demandes formulées cette année.

Il est rappelé aux membres du conseil de laboratoire que les demandes faites l'année dernière étaient censées l'être pour deux ans, si bien que les nouvelles demandes présentées cette année doivent, à la demande de l'université ne correspondre qu'à des demandes particulièrement justifiées, notamment en raison de décès ou mutations.

Il est précisé au conseil que le poste de gestionnaire actuellement occupé par C. Thierry sera vacant à la rentrée 2019-2020, celle-ci ayant obtenu une mutation au sein de l'université et que le contrat de Cl. François, occupant actuellement le poste d'IGE BAP J prendra fin à la fin de l'année universitaire courante. Seul le poste de BAP D, occupé par A. Monsegu depuis le début de l'année civile 2019 sera donc occupé, pour l'année à venir par un personnel statutaire.

Au vu des difficultés que rencontre déjà l'organisation mutualisée de la recherche et des difficultés qui s'annoncent, notamment en raison de la prochaine campagne HCERES, le conseil classe unanimement la demande de poste d'un IGE BAP J en premier devant les postes d'enseignants-chercheurs tels que classés par le département droit à la demande desquels le conseil s'associe.

## **2. Evolution du CUREJ vers un laboratoire bi-site**

Au vu du planning d'évaluation prévu par le HCERES, il apparaît nécessaire de soumettre des statuts en vue de la mise en place d'un laboratoire bi-site avec Le Havre dès le mois de juin et à l'élection des porteurs de projet au mois de septembre 2019 en fonction du choix fait par l'assemblée générale du laboratoire. Il est précisé que les porteurs de projet ainsi désignés seraient amenés à devenir directeurs de la structure validée pour le prochain contrat.

Est d'abord abordée la question du nom de la future structure.

Le nom de Pollex est proposé pour plusieurs raisons :

- Il s'agit de la coordination des termes « pol » pour « science politique » et lex pour loi
- Pollex signifie « le pouce » en latin, signe de réussite
- La référence sonore à Castor et Pollux, les frères de la mythologie, Pollux ayant fait le choix de partager sa vie avec son frère lorsque celui-ci mourut, renvoyant à l'idée que la science politique et le droit se soutiennent et que les laboratoires rassemblés de Rouen et du Havre sont également associés avec force.

A. Haquet fait remarquer que les changements incessants d'appellation sont perturbants pour l'affichage du laboratoire. Il se demande s'il ne serait pas possible d'associer les deux pour assurer une continuité, d'autant plus si une fusion des universités est à venir.

V. Parisot indique dans le même sens que certains noms sont gages de qualité et qu'il serait bon d'y parvenir.

Il est souligné que l'avantage d'un nom générique ne faisant pas référence à un site permet de conserver le nom au-delà d'éventuelles modifications de la structure et que le choix d'un nom à la sonorité surprenante peut assurer une identification plus rapide.

Un accord se ferait sur le nom, la formulation PolLex / PoLex devant être soumise à l'assemblée générale. Étant précisé qu'un appel à idée sera lancé avant que celle-ci ait lieu.

La discussion se poursuit la définition des thèmes de recherche du laboratoire.

Les propositions formulées initialement par le CUREJ étaient :

Thème 1 – Penser le droit et l'organisation sociale

Equipes thématiques :

- Systèmes juridiques
- Droits fondamentaux – CREDHO-DIC
- Justice

## Thème 2 – Objets et sujets de droit

Equipes thématiques :

- Activités économiques
- Numérique
- Patrimoine
- Personnes et famille(s)
- Ports et transports
- Territoire

Le CERMUD a proposé une formulation qui serait plus distinctive du laboratoire commun à créer, de façon à mieux répondre aux attentes du HCERES :

### Mutation(s)

- Systèmes juridiques
- Patrimoine (économique ? Culturel ?)
- Personnes, famille
- Activité économique
- Numérique

### Circulation(s)

- Circulation des modèles juridiques
- Mobilité des marchandises et des personnes
- Territoire, ports, transports
- Monde maritime

### Justice(s)

- Justice Procédure
- Droits fondamentaux

Une proposition intermédiaire est présentée au conseil de laboratoire après discussion complémentaire entre les directions du CUREJ et du CERMUD.

### Mutation(s)

- Justice
- Numérique
- Patrimoine
- Personnes, famille(s)
- Systèmes juridiques
- Territoire

### Mouvement(s)

- Activités économiques
- Mobilités, ports, transports
- Monde maritime
- Droits fondamentaux

Un regret est exprimé par V. Martin et A. Haquet sur l'absence de référence à la tradition ou la stabilité de certaines notions dans ce choix de thèmes principaux.

Se pose la question du CREDHO qui deviendrait un partenariat. A. Biad rappelle que le CREDHO est un bi-centre dont l'identité tient aux droits fondamentaux.

Il est précisé que le thème demeurerait et qu'il serait proposé que les signatures des membres du laboratoire associés au CREDHO mentionnent ce label à côté du nom du laboratoire, comme pour le CIST notamment. De plus, toutes manifestations concernant les membres associés du CREDHO pourraient bien sûr y faire référence et le partenariat serait signalé sur le site internet de laboratoire.

V. Martin regrette la disparition du thème autonome Justice au regard des évolutions à venir au sein des membres historiens du droit et l'idée de mettre en avant uniquement ce qui change alors que le cœur du métier des historiens du droit est de souligner la permanence des notions.

V. Parisot s'interroge sur l'opportunité de resserrer « Activités économiques » sur « Entreprise ».

Une proposition est faite pour que le 1<sup>er</sup> thème s'intitule « Permanence et mutations » tandis que « Circulations » serait repris.

#### Permanence et mutations

- Justice
- Numérique
- Patrimoine
- Personnes, famille(s)
- Systèmes juridiques
- Territoire

#### Circulations

- Activités économiques
- Mobilités, ports, transports
- Monde maritime
- Droits fondamentaux

Enfin, la proposition de statuts soumise à discussion, étant précisé que l'université de Rouen envisage de diffuser très prochainement des statuts-types auxquels le laboratoire commun serait invité à se conformer autant que possible.

La discussion porte principalement sur sur le nombre de représentants de l'université du Havre au sein du conseil de laboratoire. Les membres du conseil indiquent unanimement que la représentation des membres par site, au regard du déséquilibre en nombre des membres du laboratoire unique à venir ne peut se faire que proportionnellement. Ainsi est-il indiqué que l'article 5.4 devrait être modifié en indiquant que le nombre de professeurs et de maîtres de conférences doit être proportionnel au nombre de membres permanents du laboratoire relevant de chaque site à raison d'un minimum par site. Cette solution réglant la question de la carence qui restait à définir dans le projet de statuts soumis.

Il est proposé de supprimer au §3.5 l'alternative « ou qui a nuit aux intérêts du laboratoire ».

### **3. Demande d'éméritat de J-Ph. Bras**

Au vu de l'activité développée au cours des années passées par le Professeur J.-Ph. Bras et du fait qu'il est encore directeur de doctorants dont la soutenance est envisageable à moyen terme, le conseil de laboratoire est unanimement favorable à sa demande d'éméritat.

#### **4. Demande de financement d'un déplacement à l'université de La Haye par un doctorant pour un montant de 1820€.**

M. Kouami, doctorant sous la direction de C. Legros, demande une aide au financement d'un séjour scientifique à l'université d'été de La Haye dont le thème porte cette année sur tandis que son sujet de thèse est « Efficacité des sentences arbitrales internationales » :

- frais d'inscription : 1250 euros,
- frais de logement à 420 euros,
- frais de transport 150 euros.

V. Tchen souligne que la dépense semble plus relever de la formation de ce doctorant que d'une démarche de recherche à visée professionnelle, ce déplacement étant sans doute précoce.

V. Parisot souligne que le cours général du cours est suivi de plusieurs conférences sur des thèmes variés. La question se posant de la nécessité réelle d'assister à cette session pour les travaux du doctorant.

A. Biad indique connaître l'étudiant pour avoir participé à sa soutenance de mémoire de fin de Master. Il précise que le niveau du mémoire n'était guère satisfaisant. Il rappelle qu'un docteur rouennais dont la qualité est unanimement reconnue a lui-même participé, en fin de thèse, à cette formation sans toutefois tenter de passer le diplôme au regard de sa difficulté. M. Biad est sceptique sur les chances de cet étudiant de passer de diplôme. Il lui semble également que ce déplacement est prématuré.

Le conseil de laboratoire autorise le financement des frais de transports à hauteur de frais indiqués par M. Kouami, soit 150€, sous réserve d'une inscription effective à la session.

#### **5. Demande de financement d'un déplacement à Dakar par un doctorant pour un montant de 700€**

M. Keita, doctorant sous la direction de A. Haquet et dont la soutenance devrait intervenir en décembre 2019, demande le financement d'un déplacement à Dakar (Sénégal) en vue de contribuer au colloque « Droit administratif : convergence ou concurrence des disciplines juridiques » au regard de son sujet de thèse « L'influence du droit administratif français sur le droit administratif guinéen ». Son sujet d'intervention serait « Contrats administratifs et contrats de droit privé, points de convergence dans le système juridique guinéen ».

Dès lors qu'il s'agit d'une contribution au colloque, conformément à la politique du laboratoire, il est décidé unanimement que ce déplacement sera pris en charge intégralement par le laboratoire.

#### **6. questions diverses**

A. Haquet indique de AC Bezzina et J. Thomas, membres de l'AFDC, souhaiteraient organiser en novembre 2019 une journée décentralisée « construire des majorités » dans le cadre du thème annuel « Représentation et gouvernement : quels systèmes électoraux ? ». Seront sollicités des intervenants rouennais et d'autres universités. Des précisions resteraient à apporter sur le financement de la manifestation.

Le conseil donne son plein accord de principe à l'organisation d'une telle manifestation.